

# FFG CLEANTECH II (I ACC) EN EUR

COMPARTIMENT DE LA SICAV FFG, GÉRÉE PAR WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (LUX) SA.

## CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE.

Veillez vous référer au prospectus de la SICAV FFG et au KID PRIIPs sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document n'est pas un document contractuel ni un conseil en investissement.

## OBJECTIFS & POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment vise une croissance du capital à long terme. Il fait l'objet d'une gestion active sans considération d'un indice de référence et investit principalement dans des actions de sociétés actives dans les « Cleantech » (technologies propres). La notion de « Cleantech » recouvre tous les produits et services qui permettent une utilisation plus propre et plus efficiente des ressources naturelles telles que l'énergie, l'eau, l'air ou les matières premières. En outre, chaque société ciblée par le compartiment contribue au moins une parmi les trois thématiques suivantes :



**ÉNERGIES  
RENOUVELABLES**



**EFFICACITÉ DES  
RESSOURCES**



**EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE**

Les **énergies renouvelables** proviennent de sources naturelles non épuisables (soleil, vent, marée, etc.). **L'efficacité des ressources** signifie l'utilisation durable des ressources naturelles afin de diminuer notre impact sur l'environnement. **L'efficacité énergétique** est une manière de gérer et de limiter notre consommation d'énergie. Une technologie est efficace énergétiquement si elle offre plus de services pour une même consommation d'énergie, ou si elle délivre autant de services pour une moindre consommation d'énergie.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et répond aux exigences de transparence de l'article 8 du SFDR. Bien qu'il n'ait pas d'objectif d'investissement durable, le compartiment contiendra un minimum de 51% d'investissements durables. Ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont mises en œuvre dans la stratégie d'investissement par le biais d'une approche thématique axée sur les actions de sociétés dites « Cleantech », comme indiqué ci-dessus. En outre, les émetteurs des titres détenus par le compartiment satisfont à certains critères de durabilité\* définis par Funds For Good dans sa « Politique d'investissement responsable ». Ces critères de durabilité impliquent notamment l'exclusion de certains émetteurs, soit car ceux-ci sont ou ont été sujets à de graves controverses en termes de durabilité, soit car les activités économiques dont ils tirent leurs revenus pourraient avoir des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. De plus amples informations concernant la durabilité, la « Politique d'investissement responsable » de Funds For Good et la liste d'exclusion sont disponibles sur le site [www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents](http://www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents).

Le compartiment est labellisé « Towards Sustainability », initiative dont Funds For Good est également signataire. Le label Towards Sustainability a pour objectif de garantir que les produits labellisés présentent un niveau minimal de durabilité, mesuré par la norme de qualité Towards Sustainability, et de fournir des informations pertinentes et utiles qui vous permettent de déterminer si la politique d'un produit spécifique est conforme à vos convictions personnelles. L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Pour plus d'informations à ce sujet, voyez le site [www.fsma.be/fr/finance-durable](http://www.fsma.be/fr/finance-durable).

La décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lancement de la stratégie	01/09/2021
Lancement de la part	01/09/2021
Type de compartiment	Equities
Devise	EURO
Domicile	Luxembourg
MANCO	Waystone Management Company (Lux)
Gestionnaire	Capricorn Partners
Statut Juridique	Sicav
Liquidité	Quotidienne
Publication VNI	BEAMA
Banque Dépositaire	Banque de Luxembourg
Pays d'enregistrement	LU
Minimum de souscription initiale	€ 500 000
Durée du compartiment	Illimitée
Agent de transfert	EFA
Auditeur	PwC
ISIN Part I Acc	LU2059537956
Actifs nets de la part	2,025,262.07 €
Actifs nets du fonds	55,583,264.64 €

## FRAIS<sup>1</sup>

### Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

Coûts d'entrée (max.)	3%
Coûts de sortie	--

### Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,04%
Dont Frais de Gestion	0,75%
Coûts de transaction	0,21%

### Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	--
<b>Taxes</b>	
T.O.B à la sortie (max. 4000€)	1.32%
Précompte mobilier	--

(1) Les définitions des différents points de cette rubrique sont reprises dans le lexique en fin de document.



**EXCLUSION  
D'ENTREPRISES**



**EXERCICE DES  
DROITS DE VOTE**



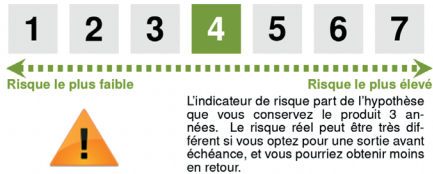
**SIGNATAIRES  
DES UNPRI**



**TOWARDS  
SUSTAINABILITY**

\*Les critères de durabilité sont certifiés par le label « Towards Sustainability ». L'évaluation des critères de durabilité est effectuée par le gestionnaire, Capricorn Partners.

## CLASSE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le compartiment est également exposé aux risques significatifs suivants, qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque: risque d'émetteur des actions, risque de liquidité, risques d'instabilités politiques, financières, fiscales, risque de crédit, autres facteurs de risque. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE



## RENDEMENTS ANNUELS

2025 (YTD)	-3.28%
2024	-10.72%
2023	7.18%
2022	-20.72%

## RENDEMENTS ANNUALISÉS

1 an	-13.50%
2 ans	-7.86%
3 ans	-6.81%

## COMPOSITION DU FONDS



Efficacité des ressources  
54%



Efficacité énergétique  
32%



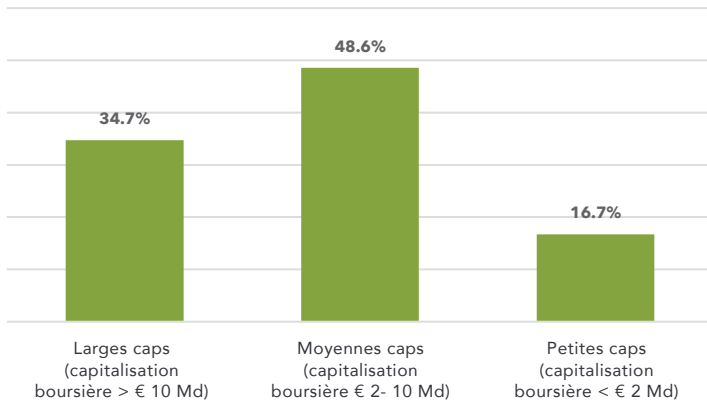
Energies renouvelables  
11%



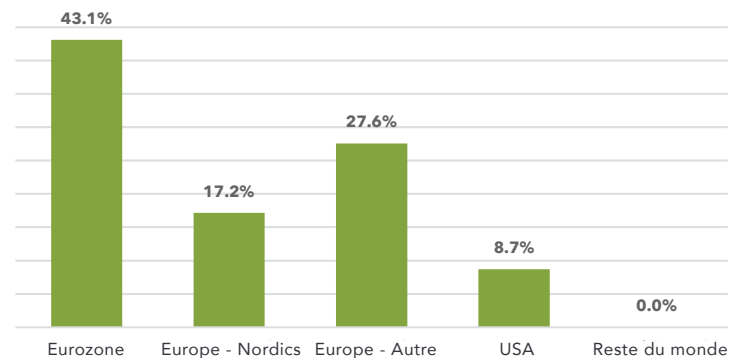
Cash & autres  
3%

**Avertissement :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'évolution de la VNI et les rendements sont basés sur les données historiques et ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir. Pour un compartiment libellé dans une devise autre que l'euro, la valeur convertie en euro peut augmenter ou baisser en fonction des fluctuations des taux de change. Dans le passé, la valeur en euro a baissé en raison des fluctuations des taux de change. Tous les coûts et frais de gestion sont inclus dans la performance passée, exceptés tout frais d'entrée et de sortie. Source des données: EFA.

## EXPOSITION AUX CAPITALISATIONS BOURSIÈRES



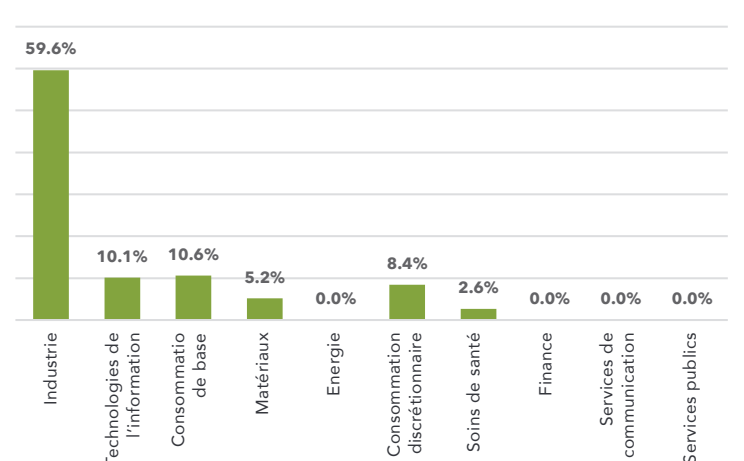
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIONS



## 5 PLUS GRANDES POSITIONS EN PORTEFEUILLE

Arcadis NV	7.15%
Kingspan Group	6.97%
Kerry Group Plc A	6.85%
Andritz AG	5.88%
Robertet SA	5.15%
Donaldson Co Inc	4.97%
DEME Gr NV	4.87%
Intertek Group Plc	4.30%
Alfa Laval AB	4.30%
Legrand Holding SA	4.28%

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIONS



## LA VISION DE FUNDS FOR GOOD

### DÉGAGER DES DONS SUFFISANTS POUR RÉ-INSÉRER PLUS DE 100.000 PERSONNES PAR L'ENTREPRENEURIAT EN EUROPE

La société Funds For Good renonce à une partie de sa rémunération pour la consacrer à la réinsertion d'un public défavorisé via l'entrepreneuriat. Investir dans ce Compartiment génère donc indirectement un impact social concret par le biais de Funds For Good, le coordinateur de distribution de la SICAV.

## AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent document publicitaire est destiné à des fins promotionnelles. Il ne contient aucun conseil en investissement ou recherche dans le domaine des investissements, mais seulement un résumé des caractéristiques du compartiment FFG Cleantech II. Ce document publicitaire a été préparé avec soin, les informations sont valables le jour de la publication, mais peuvent changer à l'avenir. Avant d'investir, nous vous invitons à lire le prospectus et les informations clés (KID PRIIPs – Key Information Document) disponibles en Français sur [www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents](http://www.fundsforgood.eu/bibliotheque-documents). Les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu). Si vous souhaitez plus de renseignements vous pouvez contacter le service financier belge. En cas de plaintes vous pouvez vous adresser au service interne de plaintes de votre distributeur via [www.fundsforgood.eu](http://www.fundsforgood.eu) ou à l'Ombudsman ([www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be), Boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles). Un résumé de vos droits en tant qu'investisseur est disponible en anglais sur le site de Waystone Management Company (Lux) S.A., ou via le lien suivant : [https://www.waystone.com/wp-content/uploads/Policy/LUX/Waystone-Management-Company-\(Lux\)-SA/Waystone-Management-Company-\(Lux\)-SA-Summary-of-Investor-Rights.pdf](https://www.waystone.com/wp-content/uploads/Policy/LUX/Waystone-Management-Company-(Lux)-SA/Waystone-Management-Company-(Lux)-SA-Summary-of-Investor-Rights.pdf). La société de gestion se réserve le droit d'éventuellement cesser la commercialisation du compartiment en Belgique.

## LEXIQUE

**Actifs de la part :** Le total des actifs sous gestion pour une catégorie d'actions.

**Actifs des fonds :** Actifs sous gestion de toutes les classes d'actions d'un fonds.

**Capitalisation :** Les fonds de capitalisation réinvestissent automatiquement les bénéfices ou les dividendes pour accroître la valeur du capital initial. Ils ne versent donc pas de dividendes périodiques.

**Capitalisations boursières :** La capitalisation boursière est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des actions d'une société. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action. La capitalisation boursière d'une société peut être utilisée comme une indication de sa taille, une société ayant une plus grosse capitalisation boursière étant considérée comme plus grande.

**Classe de risque :** Il s'agit du SRI (Synthetic Risk Indicator - Indicateur synthétique de risque et de performance). Il représente le score de risque légalement obligatoire d'un compartiment, exprimé sur une échelle de 1 (risque le plus faible, rendement potentiellement inférieur) à 7 (risque le plus élevé, rendement potentiellement supérieur). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

**Commission de (sur)performance :** la commission de (sur)performance rémunère le gestionnaire pour les rendements générés au-delà d'un objectif prédéfini. Cette commission de (sur)performance peut se calculer de diverses façons, mais se calcule généralement comme un pourcentage du rendement atteint par le gestionnaire au-delà d'un objectif minimum de rentabilité prédéfini. Si un fonds prévoit une commission de (sur)performance, les modalités de celle-ci sont détaillées dans le prospectus du fonds.

**Compartiment :** Une sicav ou fonds commun de placement peut se composer de différents compartiments qui ont chacun leur propre politique d'investissement. Chaque compartiment doit être considéré comme une entité distincte. L'investisseur n'a droit qu'au patrimoine et au produit du compartiment dans lequel il a investi.

**Consumer Cyclical :** Le terme « consumer cyclical » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation cyclique ». Ce secteur rassemble des sociétés dont la rentabilité dépend fortement du cycle économique. Ce secteur comprend typiquement des sociétés automobiles, immobilières, du divertissement ou de la vente au détail.

**Consumer Defensive :** Le terme « consumer defensive » est un terme anglais faisant référence au secteur des sociétés « de consommation cyclique ». Ces sociétés produisent ou distribuent des produits dont la demande n'est pas impactée par le cycle économique (ou moins impactée relativement aux sociétés de consommation cyclique). Ces produits incluent les aliments et les boissons, les articles ménagers, les produits d'hygiène ou encore l'alcool et le tabac. Ce sont des produits que les gens ne peuvent pas - ou ne veulent pas - supprimer de leur budget, quelle que soit leur situation financière.

**Devise :** Devise de la valeur nette d'inventaire. Dans un même compartiment, les classes d'actions peuvent exister dans diverses devises.

**Domicile :** Le domicile ou le pays d'établissement est le pays dans lequel un fonds de placement a élu domicile. Celui-ci peut avoir des conséquences importantes pour la fiscalité.

**Equities :** Actions.

**Fonds /OPC :** Le terme « Fonds » est utilisé fréquemment pour désigner un Organisme de placement collectif (OPC). Le terme peut se rapporter à un compartiment d'une sicav belge, à un compartiment d'une sicav luxembourgeoise, à un fonds commun de placement ou à un compartiment d'un fonds commun de placement.

**Frais d'entrée (max.) :** Les frais d'entrée sont d'éventuels frais uniques facturés lors de l'achat de parts d'un fonds. Ils sont exprimés en pourcentage du capital investi. Ils correspondent à la rémunération couvrant la création, les obligations légales et la commercialisation du fonds. Ils s'expriment en pourcentage du capital investi et sont retenus sur le montant investi. En cas de frais d'entrée maximaux, le pourcentage indiqué ne peut être dépassé.

**Frais de gestion & autres frais administratifs et d'exploitation :** Ces frais reprennent, entre autres, les frais de gestion et les frais de distribution. Les frais de gestion représentent la rémunération du gestionnaire pour sa gestion du capital investi. Les frais de distribution représentent la rémunération du distributeur pour les services fournis. A ces frais s'ajoutent d'autres frais divers supportés par le fonds. Ces frais sont des frais annuels récurrents exprimés sous la forme d'un pourcentage. Vous ne devez pas payer ces frais au moment de l'achat de fonds. Ils sont retenus chaque année sur le rendement du fonds.

**Frais de sortie :** Il s'agit de frais uniques qui peuvent être facturés lorsque vous voulez sortir d'un fonds de placement. Notamment, ces frais protègent le rendement des autres investisseurs dans le fonds et couvrent les coûts auxquels le gestionnaire fait face suite à la vente de parts du fonds.

**Indice de référence :** Mesure objective, définie à l'avance, à laquelle les rendements d'un fonds de placement sont comparés.

**Investissement minimum :** Représente le montant ou le nombre minimum de parts à investir dans le compartiment.

**Marchés émergents :** Les marchés émergents sont des marchés en transition vers une économie développée. Ces marchés se caractérisent par une croissance plus rapide que les marchés développés mais également par des risques plus importants (notamment géopolitiques, de change, de gouvernance ou de liquidité). Des pays comme l'Inde, la Chine ou le Mexique sont considérés comme des pays émergents.

**Multi-actifs :** Les fonds Multi-actifs investissent dans différentes classes d'actifs, telles que les actions, les obligations ou les liquidités, par exemple.

**Précompte mobilier :** Les investisseurs personnes physiques du compartiment seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions d'un ou plusieurs compartiments (part de capitalisation et/ou distribution) ayant plus de 10% de titres de créances en portefeuille.

**Rendement :** Indique la manière dont la valeur d'un fonds de placement a augmenté (ou baissé) au cours de la période indiquée. Le rendement tient compte des frais courants, mais pas des éventuels frais d'entrée et de sortie et des taxes. Sensibilité aux taux ou Risque de taux d'intérêt : il s'agit du risque que votre investissement se déprécie en cas de hausse du taux d'intérêt appliqué à de nouveaux investissements de même durée résiduelle.

**Sicav :** Société d'investissement à capital variable.

**SFDR :** La « Sustainable Finance Disclosure Regulation » est une réglementation européenne qui vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs des marchés financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils en investissement. Elle introduit une classification avec de nouvelles exigences en matière d'information.

**Taxe sur les Opérations de Bourse (T.O.B) :** La T.O.B s'applique aux achats et ventes de valeurs mobilières ainsi que la vente de ses actions de capitalisation par une société d'investissement lorsque ces opérations portent sur des fonds publics belges ou étrangers et qu'elles sont conclues et exécutées en Belgique. La TOB s'élève à un certain pourcentage du montant de l'opération. Trois taux sont applicables selon la nature du produit d'investissement acheté ou vendu: 0,12%, 0,35% et 1,32 % avec des plafonds de, respectivement, 1.300€, 1.600€ et 4.000€.

**Type de fonds :** Fonds d'actions, fonds obligataire, money market ou fonds monétaire, fonds structuré (assorti de l'une ou l'autre forme de protection du capital) ou fonds multi-actif ou mixte.

**UNPRI :** Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels, reflétant la pertinence croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies. [www.unpri.org](http://www.unpri.org).

**Valeur nette d'inventaire (VNI) :** La valeur nette d'inventaire ou VNI est le prix ou le cours d'un compartiment de fonds. La VNI est calculée en additionnant la valeur de tous les produits dans lesquels le fonds investit, puis en la divisant par le nombre d'actions en circulation.

**Volatilité :** Degré de fluctuation du cours d'une action ou d'un autre produit financier, d'un indice d'actions ou du cours d'une devise. Plus la volatilité de l'investissement est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.